



# Rapport Extra-Financier 2023

# Sommaire

|                                                                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mot du Président</b>                                                                                                                       | <b>3</b>  |
| <b>Modèle d'affaires de Maghrebria</b>                                                                                                        | <b>5</b>  |
| <b>Notre démarche RSE</b>                                                                                                                     | <b>8</b>  |
| <b>Axe Sociétal</b>                                                                                                                           | <b>11</b> |
| <b>Axe Social</b>                                                                                                                             | <b>15</b> |
| <b>Axe Environnemental</b>                                                                                                                    | <b>19</b> |
| <b>Axe Ethique et Gouvernance</b>                                                                                                             | <b>21</b> |
| <b>Nos indicateurs clés de performance</b>                                                                                                    | <b>23</b> |
| <b>Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant sur le rapport extra financier du Groupe Assurances Maghrebria pour l'année 2023</b> | <b>29</b> |



# Mot du Président



Nous avons collectivement traversé en 2023 un contexte général malheureusement toujours plus anxiogène, caractérisé par des conflits internationaux d'une intensité exceptionnelle, des événements climatiques extrêmes et une tension inflationniste mondiale.

Face à ce contexte, les questions se multiplient quant aux réponses que nous apportons collectivement : sont-elles à la mesure de ces enjeux et de leur urgence ? S'il est plus que jamais légitime et nécessaire d'être attentif et même critique à cet égard, j'observe néanmoins avec optimisme une intensification et une accélération des mobilisations autour des thématiques environnementales et sociétales.

Ainsi, les entreprises de toutes tailles apparaissent de plus en plus convaincues et sincères dans leurs démarches RSE et multiplient les initiatives face à des parties prenantes de plus en plus exigeantes et averties; dans certains cas, le cadre réglementaire continue à se renforcer pour structurer les stratégies RSE et apporter une pression supplémentaire sur les grandes entreprises, à l'image des Directives Européennes complémentaires CSDD (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) et CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Notre Groupe Maghrebria entend évidemment assumer ses pléines responsabilités face à ces enjeux, en pleine cohérence avec la stratégie d'UFI GROUP, qui adhère depuis 2009 au Pacte Mondial des Nations Unies. Après un exercice 2022 marqué par la publication de notre premier rapport extra-

financier, nos équipes se sont mobilisées autour de 2 axes prioritaires en 2023 : poursuivre, d'une part l'intégration des enjeux de développement durable au cœur des différents processus de l'entreprise et intensifier, d'autre part, l'impact de nos initiatives prioritaires.

Intégrer les problématiques RSE au sein de nos processus de gouvernance, de prises de décision et de gestion constitue une démarche fondamentale pour assurer l'efficacité et la cohérence de notre modèle économique et imprimer les enjeux de durabilité dans notre culture d'entreprise. Cette approche ancre ce lien indissociable entre les performances financières et extra-financières qui restent interdépendantes sur le long terme.

En ce qui concerne les initiatives conduites par nos équipes Maghrebria, dont plusieurs exemples sont illustrés au sein de ce rapport, nous avons décidé de renforcer nos investissements à long terme sur les sujets les plus en résonance avec nos valeurs et préoccupations. Je citerais, à ce titre, deux exemples qui me tiennent particulièrement à cœur. Tout d'abord, l'accord de partenariat que nous avons signé avec Soul & Planet nous permettant de contribuer au reboisement du territoire, en commençant par la forêt de Sejnane fortement sinistrée par les incendies de 2019, avec l'objectif de planter au moins 40 000 arbres d'ici 2028. L'enjeu est évidemment environnemental mais aussi sociétal puisque les essences mellifères privilégiées lors du reboisement s'intègrent au mieux avec le tissu artisanal et agricole local. Le deuxième exemple que je souhaite évoquer concerne le partenariat de mécénat conclu avec la

Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés (FTSH) afin de soutenir nos sportifs en situation de handicap dans leur préparation et participation aux rencontres nationales et internationales. Au-delà de notre émotion face aux valeurs de courage, de persévérance et de résilience incarnées par ces athlètes de haut niveau, leur situation illustre aussi l'une des missions fondamentales d'une compagnie d'assurance, à savoir aider à faire face aux aléas de la vie.

Nous avons conscience que nous devons amplifier notre démarche RSE, que nous poursuivons avec l'ambition d'être un acteur de référence au service d'une économie durable. Outre la solidité de notre modèle économique, je sais pouvoir compter sur la mobilisation des parties prenantes de Maghrebria pour continuer à progresser collectivement et à servir cette ambition.

**Nabil ESSASSI**  
Président



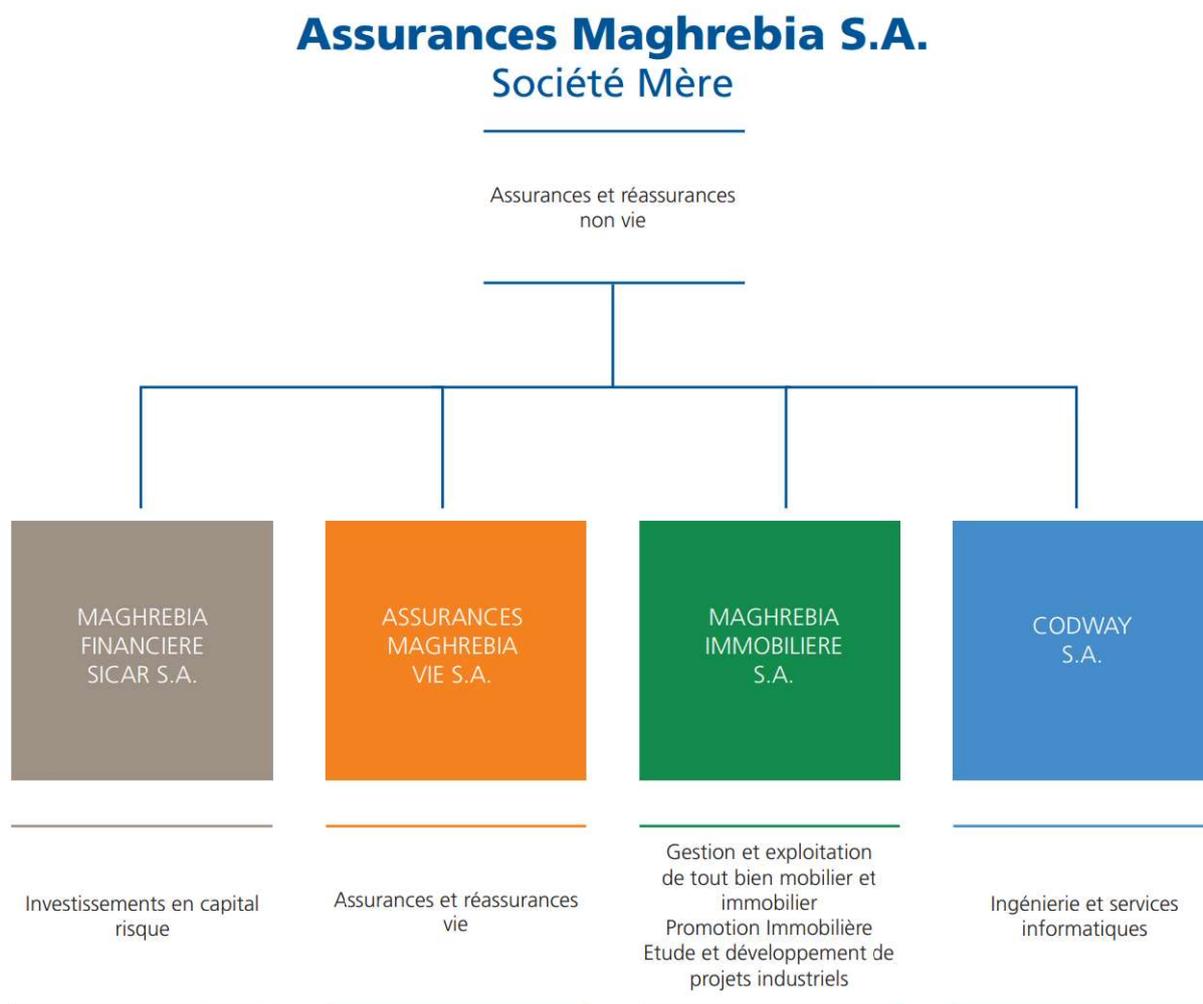
# Modèle d'affaires de Maghrebria



Créé en 1973 par Monsieur Abdelaziz ESSASSI et faisant partie d'UFI GROUP, Maghrebria est le troisième Groupe du marché des assurances en Tunisie en termes de chiffre d'affaires. Depuis sa création, l'évolution de son activité a été

accompagnée par des alliances stratégiques avec plusieurs acteurs internationaux et locaux tels que GENERALI, SNA (devenu Allianz), MAPFRE, ENDA, ainsi que plusieurs banques et sociétés de microfinance.

## Organigramme du Groupe Maghrebria



Ayant fêté son 50<sup>ième</sup> anniversaire en 2023, Maghrebias est un groupe d'assurance et de réassurance « multi-branches » qui opère sur le marché « Non-Vie » au travers de sa société mère Assurances Maghrebias SA, et sur le marché « Vie » grâce à sa société Assurances Maghrebias Vie SA. Les sociétés Maghrebias Financière SICAR SA, Maghrebias Immobilière SA et CODWAY SA complètent le groupe en exerçant respectivement

des activités de finance, de gestion et promotion immobilière et de services.

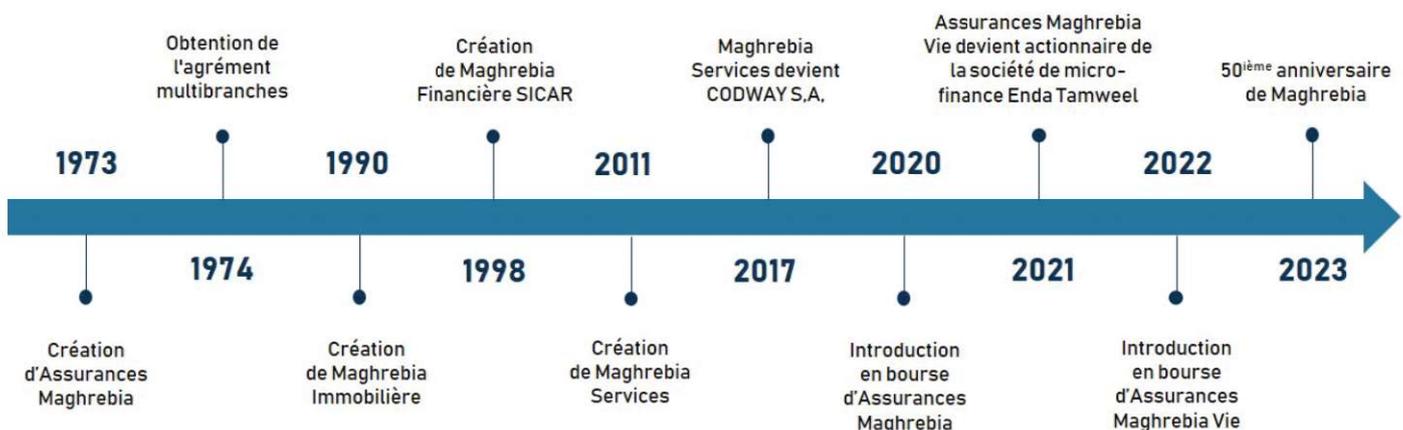
Il est à noter que la société mère Assurances Maghrebias SA a été introduite au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en décembre 2020, suivie deux ans plus tard par sa filiale Assurances Maghrebias Vie SA.

## Informations clés

|                                                |                             |
|------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Date de création</b>                        | <b>1973</b>                 |
| <b>Président du Conseil</b>                    | <b>M. Nabil ESSASSI</b>     |
| <b>Directeur Général</b>                       | <b>M. Habib BEN HASSINE</b> |
| <b>Capitalisation Boursière (société mère)</b> | <b>236 MDT</b>              |
| <b>Chiffre d'affaires consolidé</b>            | <b>361,1 MDT</b>            |
| <b>Employés</b>                                | <b>344</b>                  |
| <b>Agences &amp; points de vente</b>           | <b>106</b>                  |
| <b>Clients en Tunisie</b>                      | <b>829 424</b>              |

## Dates clés

50 ans d'histoire et d'évolution



## Les branches d'activité de Maghrebria

Particuliers



**Automobile** : Garantie Tierce / Assistance / Grèves, émeutes et mouvements populaires / Catastrophes naturelles

**IRDS** : MRH, MRP, RC professionnelle, Individuelle Accident, Assistance...

**Santé** : locale et internationale

**Assurances corps** : Bateaux de plaisance

**Assurances Vie** : Décès, Invalidité, Accident, Hospitalisation, Epargne, Produits en Unités de compte, Multisupports

**Microassurance** : ADE Microcrédit et hospitalisation

Entreprises



**Automobile** : Flotte / Garantie Tierce / Assistance / Grèves, émeutes et mouvements populaires / Catastrophes naturelles

**IRDS** : Incendie, Multirisque, Tous risques chantiers, Engineering, Responsabilité civile

**Santé** : Groupe maladie et santé internationale

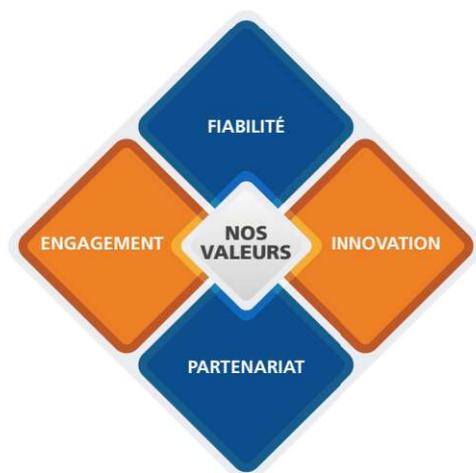
**Transport** : Assurances facultés

**Assurances Vie** : Epargne, Complément de retraite, Indemnité de départ à la retraite, Produits en unités de compte, Multisupports

## Les valeurs du Groupe

4 valeurs au cœur de notre culture d'entreprise

Notre groupe a construit sa culture d'entreprise autour de 4 valeurs, définies comme autant d'exigences individuelles et collectives : Fiabilité – Innovation – Partenariat - Engagement.



## Le réseau de distribution

Le réseau de distribution du groupe Maghrebria est réparti comme suit :

| Producteurs Agrés Vie | Bureaux Directs | Agences d'assurances |
|-----------------------|-----------------|----------------------|
| <b>86</b>             | <b>9</b>        | <b>97</b>            |

En plus de son réseau traditionnel, le groupe Maghrebria collabore avec 42 courtiers partenaires, 5 banques et 2 organismes de microfinance.

| Courtiers | Banques  | IMF      |
|-----------|----------|----------|
| <b>42</b> | <b>5</b> | <b>2</b> |

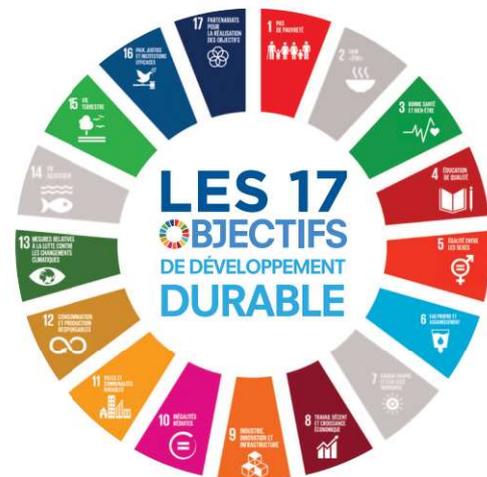


# Notre démarche RSE



La mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise a constitué une évolution logique et nécessaire du fait de la croissance du groupe et par conséquent de son impact sur la société. De ce fait, nous avons participé sur la période 2021-2022 à un programme pilote mis en place par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), organe

relevant du Ministère de l'Environnement. Ce programme nous a permis, en concertation avec nos parties prenantes, de définir nos 8 enjeux RSE prioritaires et de bâtir les plans d'actions relatifs à ces enjeux, en concordance avec les 7 questions centrales de la norme ISO 26 000 et la plupart des Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies.



Les 7 questions centrales de la norme ISO 26000

Pour assurer un cadre méthodologique à notre démarche et favoriser son ancrage dans la culture de notre entreprise, nous avons établi une

Politique RSE articulée autour de 4 axes principaux : l'axe Sociétal, l'axe Social, l'axe Environnemental et l'axe Ethique et Gouvernance.



**AXE SOCIÉTAL :**  
AVOIR UN IMPACT  
SOCIÉTAL POSITIF

1. Garantir le respect des autres
2. Contribuer au développement des territoires
3. Offrir une expérience client de qualité



**AXE SOCIAL :**  
ÊTRE UN EMPLOYEUR  
DE CHOIX

4. Attirer les talents
5. Développer la qualité de vie au travail
6. Valoriser notre capital humain



**AXE ENVIRONNEMENTAL :**  
OPTIMISER NOTRE  
EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

7. Gérer durablement les ressources naturelles
8. Stimuler l'innovation et l'économie circulaire
9. Adopter une politique d'achats responsables



**AXE ÉTHIQUE  
ET GOUVERNANCE :**  
PRESERVER NOTRE RÉPUTATION

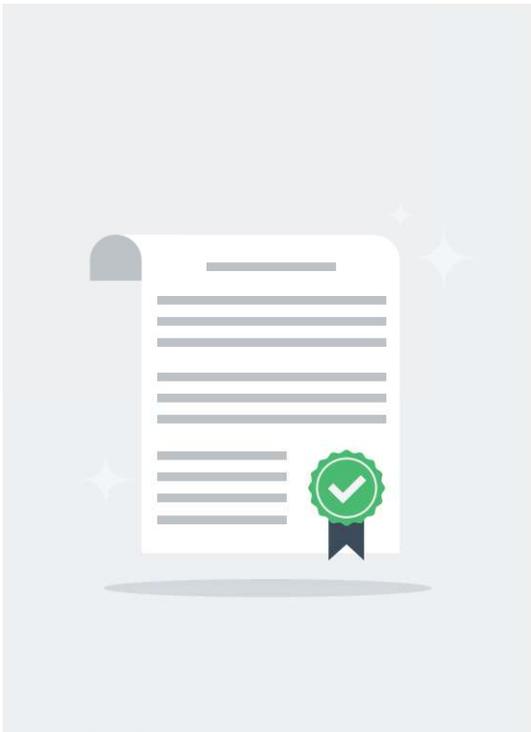
10. Agir en conformité avec les lois et réglementations
11. Promouvoir nos valeurs et notre culture d'intégrité
12. Entretenir une relation de confiance mutuelle avec toutes nos parties intéressées

## Intégration de la RSE à nos processus et politiques de fonctionnement

Au-delà des actions et programmes que nous menons, nous avons entamé la révision de nos processus et politiques internes afin d'intégrer les enjeux de développement durable au cœur de notre modèle économique et d'assurer ainsi la cohérence de nos approches financières et extra-financières. Cette démarche gagne

progressivement en maturité et a conduit en 2023 à la publication de notre premier rapport extra-financier au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, nous avons complété et mis à jour nos principales Chartes et Politiques afin d'y intégrer nos principes de durabilité et d'impact sociétal :



- ✓ Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts
- ✓ Politique de communication financière et d'information du public
- ✓ Politique de Confidentialité et de Sécurité des Données à Caractère Personnel
- ✓ Politique d'achats responsables
- ✓ Politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises
- ✓ Charte des membres du Conseil d'Administration
- ✓ Charte managériale
- ✓ Charte de contrôle de la conformité
- ✓ Charte du comité de Gestion des Risques
- ✓ Charte du comité de nominations et de rémunérations
- ✓ Charte du comité permanent d'audit
- ✓ Règlement intérieur pour la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent
- ✓ Code d'éthique

#### Principales Chartes et Politiques

Les principes énoncés au sein de ces chartes et politiques sont intégrés dans les règles concrètes et opérationnelles définies dans nos processus et procédures, régulièrement mis à jour et ce, afin d'assurer la cohérence d'ensemble du corpus de règles internes de la société.

Cette démarche de refonte de nos processus nous permet par ailleurs d'intégrer progressivement le suivi des indicateurs RSE selon des standards internationaux et d'apporter une information transparente et comparable à l'ensemble de nos parties prenantes, mais aussi afin de pouvoir plus précisément mesurer l'impact de nos initiatives selon des critères objectifs et partagés.

## Formation et sensibilisation à la RSE

Après avoir sensibilisé nos équipes aux sujets de développement durable, nous avons mis en place en 2023 un programme de formation dédié, entre autres, à nos nouvelles recrues. Ce programme de formation et de sensibilisation a vocation à être approfondi afin d'ancrer notre démarche dans la culture de nos collaborateurs et d'en faire les ambassadeurs du développement durable à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.



# Axe Sociétal



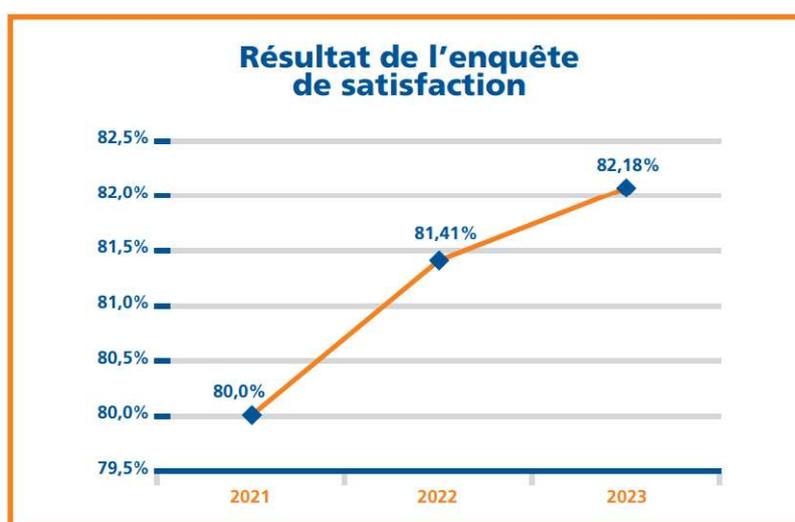
Dans son ambition d'assurer un impact sociétal positif pour ses activités, Maghrebia est particulièrement attentif aux enjeux de santé publique et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La démarche RSE entreprise par le groupe a permis de structurer les initiatives

en lien avec cet axe sociétal autour de 4 enjeux définis : *le support durable aux clients B to B, la promotion d'une santé pour tous, l'inclusion et l'éducation financière et la promotion de la diversité.*

## Le Support durable aux clients B to B

L'objectif de cet enjeu est de garantir à nos assurés une expérience et un support imprégnés du sens du service et du conseil à chaque étape du contrat d'assurance. De fait, nous garantissons une disponibilité et une expertise en adéquation avec

nos critères d'excellence tout au long de la durée du contrat et au-delà. Cette approche permet à nos assurés d'interagir en toute simplicité avec nos services, recevant ainsi des réponses de qualité adaptées à leurs situations.



La compétence de notre service client établit une relation de confiance dès la souscription du contrat, se prolongeant tout au long de son évolution jusqu'à la survenance éventuelle d'un sinistre. Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises assurées, nous organisons des

visites de risques ayant pour objectifs une meilleure compréhension des besoins et un accompagnement expert pour réduire l'exposition aux risques : 63 entreprises ont ainsi été visitées au cours de l'année 2023.

Afin d'évaluer la qualité perçue de nos services, Maghrebia réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction client. Ces enquêtes constituent un moyen essentiel pour identifier rapidement les améliorations souhaitées par nos assurés et nous permettent de prioriser en conséquence nos efforts d'amélioration de nos processus opératoires. Les enquêtes de satisfaction réalisées au titre de l'exercice 2023 ont ainsi fait ressortir pour l'ensemble du Groupe d'Assurance un score de satisfaction de 82,18%, en progression de 0,77 points par rapport à l'exercice 2022 et avec une ambition de dépasser le seuil de 85% d'ici 2028.



**Notre Centre de Relation Client**

Dans le cadre des initiatives conduites en vue d'améliorer la qualité de service, nous avons poursuivi la digitalisation des parcours de gestion des sinistres matériels automobile, qui s'est traduite en 2023 par une optimisation significative de nos délais de prise en charge des sinistres matériels: ainsi, près de la moitié (49,7%) des sinistres automobile matériels traités en 2023 ont été réglés en moins de 10 jours, contre 22,8% en 2022.



**Le QR code de notre application Mobile**

Ces démarches entreprises dans un objectif d'amélioration de la qualité de prestation offerte aux assurés servent aussi sur le long terme les

intérêts financiers de Maghrebia, soulignant encore une fois l'alignement des enjeux financiers et extra-financiers : la mise en œuvre des plans d'action issus des visites de risque ont un impact de prévention qui limite la charge des sinistres de la branche Incendie et Responsabilité Civile ; de même, les efforts portés sur la satisfaction de la clientèle permettent de la fidéliser sur le long terme et donc d'assurer la pérennité de l'activité.

## La promotion d'une santé pour tous

L'enjeu sociétal de *promotion de la santé pour tous* est structuré autour de 2 objectifs : accompagner nos Assurés pour les aider dans leurs démarches de prévention des risques de santé et faciliter l'accès aux soins et aux dépistages pour les populations précaires, indépendamment de leurs éventuels liens commerciaux avec Maghrebia. Cet enjeu est aussi une composante de notre axe Social dans le cadre des actions entreprises pour promouvoir la bonne santé des collaborateurs de l'entreprise.

En ce qui concerne nos Assurés, nous encourageons leur sensibilisation aux problématiques de santé publique, en particulier au travers de leur « Espace Assuré » sur nos portails clients : fiches informatives relatives au stress, aux risques induits par le tabac et par les différentes sources d'addiction, aux bonnes pratiques de prévention des risques de cancers, de diabète et d'autres maladies métaboliques, etc... De même, les Assurés CHAMEL (couverture de santé internationale) bénéficient d'une prise en charge annuelle d'un bilan de santé général, afin d'assurer le diagnostic précoce de toute maladie grave.

A titre d'exemple d'initiatives conduites pour soutenir les problématiques de santé publique, citons notre participation en Octobre 2023 à la Caravane de sensibilisation de Tejerouine. Cette journée a débuté par un marathon pour attirer les populations locales et les sensibiliser sur l'importance du sport pour la santé, avant de se concentrer sur l'organisation de consultations médicales pour le public. Maghrebia a ainsi participé à l'enregistrement de 1500 inscriptions pour des consultations de médecine générale et de médecine spécialisée (ophtalmologie, gynécologie, pédiatrie, ...).

Enfin, au-delà des enjeux de santé, mais toujours dans une logique de protection de l'intégrité

des personnes, Maghrebria encourage aussi la prévention en participant, comme tous les ans, au financement et à l'organisation de campagnes de sécurité routière.



Contribution de Maghrebria à la Campagne de sécurité routière

## L'Inclusion et l'Éducation Financière

Conscient de l'importance de l'inclusion financière pour les populations à faibles revenus et soucieux de sa mission citoyenne envers eux, notre Groupe intègre l'inclusion et l'éducation financière dans son axe stratégique sociétal. A cet effet, Maghrebria facilite et simplifie l'accès à des solutions financières adaptées pour les populations non bancarisées en élaborant des solutions de micro-assurance conçues spécifiquement pour couvrir les risques auxquels cette population pourrait faire face.

Notre groupe participe également au développement de la micro finance par des investissements réguliers au sein des institutions de microfinance : le montant total investi en 2023 s'élève ainsi à 11,7 Millions de dinars. De même, Assurances Maghrebria Vie apporte son soutien à un nombre significatif de micro-entrepreneurs dans le but de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Notre vision ambitieuse de l'inclusion financière prévoit la réalisation d'une croissance annuelle moyenne des primes de 26 % sur les cinq prochaines années.

En termes d'événements organisés pour la promotion de l'inclusion et de l'éducation financière, notre groupe a par exemple activement participé, en juin 2023, au Salon de l'emploi des personnes en situation de handicap et a ainsi facilité l'exposition de produits artisanaux fabriqués par ces personnes.



Exposition de produits artisanaux fabriqués par des personnes en situation de handicap – Salon de l'emploi des personnes en situation de handicap

## La Promotion de la Diversité

Toujours dans cette même optique, notre groupe Maghrebria et la Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés (FTSH) ont signé un partenariat visant à soutenir les athlètes tunisiens en situation de handicap dans le financement de leur préparation et participation aux événements sportifs, aussi bien au niveau national qu'international. Cette initiative découle de la volonté commune des deux parties de soutenir nos champions qui doivent faire face à des problématiques financières importantes pour pouvoir assurer leur équipement et la logistique nécessaires pour ces rencontres de haut niveau.



Signature du partenariat avec la Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés



## Investissements Responsables

Dans le cadre de notre stratégie d'investissements responsables et dans la continuité de nos objectifs de développement durable, Maghrebia contribue au financement de l'économie nationale par sa participation, à hauteur de 38 Millions de dinars, aux différentes tranches de l'emprunt national 2023. Le groupe a par ailleurs intensifié ses participations dans les emprunts obligataires émis en 2023 par les institutions de microfinance (EndaTamweel, Microcred, Advans et El Amal), à hauteur de 13,2 Millions de Dinars, contribuant ainsi au développement de l'inclusion financière.

Le groupe a par ailleurs participé au capital de la société « Tunistoric SA », à hauteur d'1 Million

de dinars, dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de revalorisation du patrimoine immobilier de la Médina de Tunis et de ses faubourgs. Ce projet aspire à rénover d'anciennes propriétés non entretenues et les convertir en maisons d'hôtes, restaurants et cafés. Au-delà de la préservation de ce patrimoine, ce projet contribuera à un tourisme plus responsable en renforçant l'attractivité de la Médina de Tunis et à créer des emplois directs et indirects.

## Sponsoring responsable

Socialement engagé, Maghrebia a financé et participé à 11 projets caritatifs et d'intérêt collectif sur l'exercice 2023 :

Soutien des victimes du séisme en Turquie et en Syrie

Participation au projet de construction et aménagement des clôtures des écoles primaires

Soutien de l'Association d'Assistance et d'Habilitation des Handicapés Moteurs

Soutien de l'Association Tunisienne de la Prévention Routière

Participation à la promotion des docteurs en pharmacie

Soutien financier pour l'organisation du 5<sup>ème</sup> congrès national de l'Association Tunisienne de Chirurgie Thoracique Cardiaque et Vasculaire

Participation à la Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique

Sponsoring de la 24<sup>ème</sup> édition du Centre Technique de Formation en Assurance

Sponsoring au profit de l'Association INSAT Junior, association à vocation pédagogique proposant des services dans le domaine de l'IT

Participation au 6<sup>ème</sup> congrès national de médecine générale et de médecine de famille

Sponsoring d'une caravane de sensibilisation et de dépistage du cancer à la délégation de Tégorouine



6<sup>ème</sup> congrès national de médecine générale et de médecine de famille



5<sup>ème</sup> congrès national de l'Association Tunisienne de Chirurgie Thoracique Cardiaque et Vasculaire

# Axe Social



## La Promotion d'une Santé pour tous

Cet enjeu de *Promotion d'une Santé Pour Tous*, déjà évoqué au sein de l'Axe Sociétal de notre démarche RSE, constitue aussi un pilier de notre axe Social au regard de l'attention portée à la santé et au bien-être de nos collaborateurs. A titre d'exemples, citons l'initiative de la journée de sensibilisation « Mars Bleu » à la prévention du cancer colorectal, l'initiative de la journée de sensibilisation « Octobre Rose » à la prévention du cancer du sein, la séance de sensibilisation aux risques du tabagisme et enfin l'événement de sensibilisation à la prévention du cancer de la prostate au cours du mois de Novembre :



Participation de Maghrebria à la 15<sup>ème</sup> journée de sensibilisation et de prévention contre le cancer colorectal

- L'organisation le 11 Mars 2023, en collaboration avec l'Association des Maladies du Cancer (AMC), de la 15<sup>ème</sup> journée de sensibilisation et de prévention contre le cancer colorectal, « Mars Bleu - mois du Cancer du Côlon ». Cette journée, placée sous le thème « *Cancer et qualité de vie : Cancer du côlon* », a été encadrée par un corps médical spécialisé dans le dépistage précoce de cette maladie. Partenaire officiel de l'AMC, Maghrebria était présent de même que des représentants du Ministère des Affaires Sociales et des professeurs en médecine.

- Au mois d'Octobre, notre Groupe a organisé auprès de ses collaboratrices, comme chaque année, une journée de sensibilisation et de dépistage précoce du cancer du sein, à l'occasion d'«Octobre Rose», symbole de la lutte mondiale contre le cancer du sein.



Participation de Maghrebria à la 15<sup>ème</sup> journée de sensibilisation et de prévention contre le cancer colorectal



Journée Octobre Rose

- A l'occasion du « Novembre Bleu », nous avons organisé un évènement ayant pour objectif la sensibilisation et la lutte contre le cancer de la prostate. Nous avons, pour ce faire, fait appel à un médecin Urologue, une Nutritionniste et un spécialiste pour apporter une information pédagogique sur les modalités de dépistage et insister sur l'importance du sport et de l'effort physique dans la prévention de ce cancer.



**Journée Novembre Bleu**

- Enfin, nous avons organisé pour l'ensemble de nos collaborateurs une séance de sensibilisation sur les dangers du tabagisme et sur les modalités d'accompagnement pour lutter contre cette dépendance.

En ce qui concerne le bien-être des collaborateurs au travail, Maghrebria a signé une convention avec un psychologue de travail pour instaurer un programme d'accompagnement des salariés, assurant des missions de diagnostic, de conseil et d'appui auprès des acteurs de notre entreprise. En participant à la détection et à la prévention des risques psycho-sociaux, ce programme favorise l'épanouissement des salariés au travail tout en contribuant à la performance commerciale et financière du Groupe par la prévention de l'absentéisme médical. De même, des initiatives de réaménagement des espaces de travail collaboratifs ont été conduites pour faciliter les interactions et renforcer le sentiment d'appartenance. A ce titre, la tendance baissière du taux d'absentéisme s'est poursuivie pour passer de 1,7% en 2022 à 1,1% en 2023.

## La Promotion de la Diversité

Dans le cadre de son enjeu stratégique, *La promotion de la diversité*, Maghrebria a participé cette année à la 1<sup>ière</sup> Édition du Salon de l'Emploi Des Personnes en situation de handicap organisée par l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) au Centre International pour la Promotion des Personnes Handicapées. Maghrebria a pris part à cet évènement qui promeut les droits humains et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.



**Stand de Maghrebria au salon de l'emploi des personnes en situation de handicap**



De même, nous promovons la diversité en favorisant l'accueil de collaborateurs de tous horizons et de toutes cultures. Ce principe s'est matérialisé en 2023 par le recrutement d'un collaborateur et de cinq stagiaires de nationalités étrangères.



Accueil de collaborateurs de tous horizons et de toutes cultures



## La Promotion de l'Assurance Responsable

Maghrebria réaffirme son engagement en faveur de l'entreprenariat et de l'insertion des jeunes dans la vie active par sa participation à la cinquième édition du Forum Entreprise INSAT qui s'est déroulée à l'Institut national des sciences appliquées et de technologie le 15 novembre 2023.



5<sup>ème</sup> édition du Forum Entreprise INSAT - Jobfair

Placée sous le thème de la responsabilité sociétale des entreprises dans le domaine de l'IT, cette édition du Forum a fourni à Maghrebria une tribune privilégiée pour jouer un rôle central dans la « Job Fair » organisée à cette occasion.

Un « Hackathon » soumettant les participants à l'épreuve de la résolution de problèmes axée sur des défis écologiques et sociétaux, a constitué le point d'orgue de cet événement. Notre groupe a apporté un soutien actif à cette initiative en participant au jury et en finançant les projets les plus inventifs.



Participation de Maghrebria à la 5<sup>ème</sup> édition du Forum Entreprise INSAT – Remise du 1<sup>er</sup> prix du Hackathon

De même, Maghrebria a multiplié les participations actives aux forums d'entreprises organisés par nos différentes écoles et universités partenaires (INSAT, Dauphine Tunis Entreprise, TBS, etc...) et a signé une convention de collaboration et d'alternance avec ESPRIT, organisme de formation alternant des phases théoriques et des phases de formation pratique en entreprise et s'est engagé à intégrer régulièrement des étudiants de ce cursus.



Forum d'Entreprises

En participant ainsi à la promotion de l'enseignement supérieur et au développement des compétences académiques, Maghrebria remplit sa mission sociale tout en favorisant sa performance financière par le renforcement de sa visibilité et de son attractivité auprès des jeunes diplômés.

Cet encouragement au développement des compétences est bien évidemment aussi poussé auprès des collaborateurs du Groupe, notamment dans le cadre de programmes de formation diplômantes et certifiantes. Cet accompagnement par la formation contribue à la montée en expertise de nos équipes tout comme à leur fidélisation.

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Formations certifiantes & diplômantes de nos équipes | 23 |
| Nombre de programmes de formations de nos équipes    | 85 |

Ces programmes de formation ne se limitent pas aux formations « externes », mais comprennent aussi une offre interne dispensée par des cadres experts du Groupe, spécialement formés pour concevoir et animer des formations, et transmettre ainsi leurs savoir et expériences.



Formation de nos collaborateurs sur la Gestion des Risques



Formation de nos collaborateurs sur le secourisme



Formation des Formateurs pour nos collaborateurs



Les axes de Formation RH de Maghrebria

# Axe Environnemental



Notre Groupe Maghrebria demeure conscient de la nécessité de minimiser son empreinte environnementale et d'apporter sa contribution pour faire face aux défis climatiques et environnementaux. Les initiatives conduites au travers de cet axe environnemental sont structurées autour de 2 Enjeux : *la promotion de l'Assurance Responsable* et *la Digitalisation au service de l'entreprise*.

## La Promotion de l'Assurance Responsable

Maghrebria a acté son ambition de participer à l'effort national de reboisement du territoire en s'engageant sur un objectif de plantation de 40 000 arbres d'ici la fin 2028. Dans cette logique, une convention de partenariat a été signée au mois de Novembre avec la Start-Up Soul & Planet, partenaire de la Direction Générale des Forêts.



**Signature de la convention de partenariat pour le reboisement**

Cette convention prévoit dans un premier temps, dès le mois de janvier 2024, la plantation d'une première population de 5 000 arbres afin de participer au reboisement de la forêt de Sejnane.

Cette initiative s'inscrit dans la durée puisqu'elle assure le suivi des arbres plantés sur une période de 2 ans et qu'elle prévoit d'autres campagnes régulières de reboisement afin d'atteindre l'objectif annoncé. Les impacts sont multiples : la plantation d'arbres participe à la lutte contre le réchauffement climatique grâce à la captation du dioxyde de carbone, mais aussi au développement de la biodiversité en restaurant les écosystèmes détruits par les vagues d'incendie. De plus, les essences sélectionnées lors de ces campagnes sont choisies pour favoriser les tissus artisanaux locaux.



**Cérémonie de signature de la convention de partenariat pour le reboisement**

Nous œuvrons par ailleurs à limiter notre impact environnemental en travaillant sur nos consommations en énergie et en eau. Ainsi, une campagne de remplacement des ampoules des immeubles de notre siège social a été initiée en 2023 afin de limiter notre consommation électrique.

Enfin, nous avons renforcé fin 2023 notre Gouvernance Achats en actualisant notre Politique d'achats responsables et en la partageant avec nos fournisseurs de consommables. A ce titre, notre approche Achats intègre des éléments sociétaux fondamentaux tels que la prévention des pratiques de corruption ou encore l'engagement à ne pas recourir au travail d'enfants. Elle intègre aussi une dimension environnementale et sociétale, l'essentiel de nos achats étant concentrés sur des fournisseurs locaux.

## La Digitalisation au Service de la RSE

Maghrebria a poursuivi en 2023 ses initiatives de digitalisation de ses processus de gestion et d'interaction avec ses Assurés, dans un objectif de meilleure efficacité et qualité de service, mais avec aussi le souci de réduire la consommation de papier. A titre d'exemple, sur la branche Santé, la proportion de demandes de remboursement transmises par voie digitale a progressé de 6% en 2022 à 14% en 2023. Au-delà de nos propres initiatives de digitalisation, nous accompagnons

aussi les projets digitaux à impact positif. Ainsi, nos équipes IT ont encadré un projet de fin d'études prometteur, de deux étudiantes, qui portait sur le développement d'une application Web et Mobile de gestion et de suivi de la redistribution des excédents de médicaments prescrits non consommés et non périmés. Cette application doit permettre de réduire le gaspillage de médicaments.

# Axe Ethique et Gouvernance

## La Gouvernance et la pratique de l’Ethique



Assemblée Générale – Avril 2023

La bonne gouvernance constitue l’un des piliers essentiels de la RSE et notre groupe applique à cet effet les standards les plus exigeants en termes de gouvernance et de promotion de règles de conduite irréprochable auprès de nos diverses parties prenantes aussi bien internes qu’externes. Ces standards sont formalisés au sein de chartes et de politiques diffusées au sein du Groupe. De même, Assurances Maghrebias SA et Assurances Maghrebias Vie SA, en tant que sociétés introduites au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, veillent à délivrer une transparence financière exemplaire auprès de leurs Actionnaires, Investisseurs, Assurés et autres parties prenantes.

### Règles de bonne gouvernance au niveau du Conseil d’Administration

Les sociétés d’assurance du Groupe Maghrebias, ainsi que les sociétés Codway SA et Maghrebias Immobilière SA appliquent le principe de séparation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d’Administration. Les Conseils d’Administration sont régulièrement réunis, de même que, dans le cas des 2 sociétés d’assurance, des comités spécialisés mandatés par le Conseil d’Administration. Ainsi, en 2023, 21 réunions de Conseil d’Administration ont été tenues par les sociétés du Groupe Maghrebias, ainsi que 10 réunions de Comités

de Gestion des Risques, 8 réunions de Comités Permanents d’Audit, et 4 réunions de Comités de Nomination et de Rémunération. Les principes et règles encadrant les travaux des Conseils d’Administration et de leurs Comités spécialisés sont par ailleurs formalisés au sein d’une Charte de Gouvernance.

En termes de composition, une attention est portée quant à la qualité des membres des Conseils d’Administration et de leurs comités spécialisés et à la présence d’Administrateurs indépendants afin d’assurer l’objectivité des travaux. A ce titre, il est à noter que le Conseil d’Administration d’Assurances Maghreb Vie SA a encore renforcé en 2023 la composition de son Comité de Gestion des Risques en y nommant un Administrateur Indépendant supplémentaire. Enfin, dans un objectif de parité Hommes – Femmes, le Conseil d’Administration veille à assurer une représentation féminine dans sa composition et dans celle de ses comités spécialisés.

## La Protection des Données

La protection des données personnelles est devenue un enjeu crucial à l’ère du numérique, où les données sont de plus en plus exposées aux risques de piratage et d’exploitation. En 2023, notre groupe Maghreb Vie a pris des mesures significatives pour répondre à ce défi croissant. Nous avons investi dans de nouvelles technologies et renforcé nos politiques de confidentialité pour garantir la sécurité et la confidentialité des données. Au-delà des dispositifs techniques, des actions de sensibilisation régulière et des exercices de simulation sont régulièrement organisés afin de renforcer la culture cybersécurité des collaborateurs et tester leurs réflexes. En outre, notre participation active à l’élaboration d’un premier guide sectoriel sur la protection des données personnelles dans le secteur des assurances, avec la FTUSA, témoigne de notre engagement à respecter les normes et réglementations en vigueur.

# Nos indicateurs clés de performance

## KPIs ESG 2023

|                                                                                                                                                                      |  | 2022                                          | 2023                                          | Commentaires                                                                                                                                                                                                                         | Mesure | GRI                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------|
| <b>Environnement</b>                                                                                                                                                 |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| <b>Consommation Énergétique</b>                                                                                                                                      |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| La consommation énergétique totale                                                                                                                                   |  | 380 392 Kwh                                   | 362 475 Kwh                                   | Donnée relative à la consommation électrique totale du siège social de Maghrebria. Le calcul de la consommation énergétique a été fait sur la base des factures de la STEG. Les indicateurs 2022 ont été revus sur la même base. (*) | E1.1   | GRI 302-1                    |
| <b>Intensité énergétique</b>                                                                                                                                         |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| Ratio d'intensité énergétique de l'entreprise : la consommation énergétique absolue (numérateur) divisé par le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) |  | 1,150 Kwh/KDT de CA                           | 0,988 Kwh/KDT de CA                           | *                                                                                                                                                                                                                                    | E2.1   | GRI 302-3                    |
| <b>Eau et effluent</b>                                                                                                                                               |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| Volume total d'eau prélevé par source                                                                                                                                |  | 3 261 m3<br>soit 100% eau d'un tiers (SONEDE) | 3 703 m3<br>soit 100% eau d'un tiers (SONEDE) | Donnée relative au siège social de Maghrebria. Le calcul de la consommation a été fait sur la base des factures de la SONEDE. Les indicateurs 2022 ont été revus sur la même base.                                                   | E4.1   | GRI 303-Eau et Effluent 2018 |
| Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée                                                                                                             |  | 0%                                            | 0%                                            |                                                                                                                                                                                                                                      | E4.2   |                              |
| <b>Emission Gaz à Effet de Serres (GES)</b>                                                                                                                          |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| Les émissions indirectes de GES (Champ d'application 2/scope2) brutes en tonnes numériques d'équivalent CO2                                                          |  | 230 tCO2                                      | 219 tCO2                                      | *                                                                                                                                                                                                                                    | E5.1   | GRI 305                      |
| Existence d'un plan d'action de réduction des émissions GES (Oui/Non)                                                                                                |  | Oui                                           | Oui                                           | *                                                                                                                                                                                                                                    | E5.4   |                              |
| <b>Intensité des émissions GES</b>                                                                                                                                   |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| Le ratio d'intensité des émissions de GES de l'entreprise                                                                                                            |  | 0,0006959 tCO2/KDT de CA                      | 0,0005975 tCO2/KDT de CA                      | *                                                                                                                                                                                                                                    | E6     | GRI 305-4                    |
| <b>Politique générale – Environnement</b>                                                                                                                            |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| Existence d'une politique environnementale formalisée signée par la direction (Oui/Non)                                                                              |  | Oui                                           | Oui                                           |                                                                                                                                                                                                                                      | E7.1   | GRI 102                      |
| Existence d'une politique spécifique de traitement de déchets et/ou de recyclage (Oui/Non)                                                                           |  | Non                                           | Non                                           |                                                                                                                                                                                                                                      | E7.2   |                              |
| <b>Politique générale – Changement climatique</b>                                                                                                                    |  |                                               |                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |        |                              |
| Existence d'une politique générale d'atténuation des risques liés aux changements climatiques                                                                        |  | Non                                           | Non                                           |                                                                                                                                                                                                                                      | E8     | GRI 102                      |

|                                                                                                                                                                                                                                                | 2022                                                                                                                                                                      | 2023                                                                                                                                                                  | Commentaires                                    | Mesure | GRI                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------|----------------------|
| <b>Social</b>                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                       |                                                 |        |                      |
| <b>Rémunération Hommes-Femmes</b>                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                       |                                                 |        |                      |
| Le ratio entre la rémunération moyenne des hommes et la rémunération moyenne des femmes et ce par catégorie professionnelle                                                                                                                    | Cadre : 103,6%<br>Maîtrise : 100,4%<br>Agent d'exécution : 102,8%                                                                                                         | Cadre : 101,5%<br>Maîtrise : 102,7%<br>Agent d'exécution : 100,4%                                                                                                     |                                                 | S1     | GRI 405              |
| <b>Emploi</b>                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                       |                                                 |        |                      |
| Répartition des effectifs par type de contrat (CDI, CDD, à plein temps, en temps partiel, en télétravail)                                                                                                                                      | CDI : 92,11%<br>CDD : 6,32%<br>Autres types de contrats : 1,57%<br>100% à plein temps                                                                                     | CDI : 88,37%<br>CDD : 10,18%<br>Autres types de contrats : 1,45%<br>100% à plein temps                                                                                |                                                 | S2.1   | GRI 401<br>GRI 102-8 |
| Nombre de contrats d'insertion (apprentissage, par alternance, karama, sivp, ...) conclus dans l'année et pourcentage des contrats convertis en contrats CDI                                                                                   | Nb de contrats d'insertion : 46<br>Pourcentage contrats d'insertion convertis en contrats CDI : 1%                                                                        | Nb de contrats d'insertion : 60<br>Pourcentage contrats d'insertion convertis en contrats CDI : 1,9%                                                                  |                                                 | S2.2   |                      |
| La rotation des effectifs par type de contrat (CDI, CDD, à plein temps, en temps partiel) d'une année à l'autre                                                                                                                                | CDI : 10,1%<br>CDD : 1,6%<br>Autres types de contrats : 0,55%                                                                                                             | CDI : 10,5%<br>CDD : 42,7%<br>Autres types de contrats : 34,4%                                                                                                        | 100% de l'effectif de Maghreb est à temps plein | S2.3   | GRI 401              |
| <b>Diversité et Egalité des Chances</b>                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                       |                                                 |        |                      |
| Répartition hommes/femmes par catégorie professionnelle                                                                                                                                                                                        | Hommes Femmes<br>Cadre : 20,8% 12,3%<br>Maîtrise : 17,6% 20,8%<br>Agent d'exécution : 12,9% 14,1%<br>Autres catégories professionnelles : 0,6% 0,9%<br>Totaux 51,9% 48,1% | Hommes Femmes<br>Cadre : 18,3% 10,8%<br>Maîtrise : 18,9% 20,6%<br>Agent d'exécution : 14,5% 15,4%<br>Autres catégories professionnelles : 0,3% 1,2%<br>Totaux 52% 48% |                                                 | S3     | GRI - 405            |
| <b>Lutte contre la discrimination</b>                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                       |                                                 |        |                      |
| Existence d'une charte ou d'une politique de la diversité et de non-discrimination (Oui/Non)                                                                                                                                                   | Oui<br>Intégrée dans le code d'éthique                                                                                                                                    | Oui<br>Intégrée dans le code d'éthique + un projet de charte de diversité est en cours d'élaboration                                                                  |                                                 | S4     | GRI-103              |
| <b>Santé-Sécurité au Travail (SST)</b>                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                       |                                                 |        |                      |
| Liste des types d'accidents de travail et de maladies professionnelles                                                                                                                                                                         | 0                                                                                                                                                                         | 0                                                                                                                                                                     |                                                 | S5.1   |                      |
| Le taux d'accidents de travail (TAT), le taux de maladies professionnelles (TMP), le taux de journées de travail perdues (TJP), le taux d'absentéisme (TA) et les décès liés au travail pour tous les employés, avec une répartition par genre | TAT = 0<br>TMP = 0<br>TJP = 0<br>TA = 1,66%                                                                                                                               | TAT = 0<br>TMP = 0<br>TJP = 0<br>TA = 1,1%                                                                                                                            |                                                 | S5.2   | GRI 403-2            |

|                                                                                                                                                                              | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Commentaires                                                                          | Mesure  | GRI       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Analyse des risques liés à la santé et à la sécurité au travail (SST) et mise en place d'un plan d'atténuation des risques SST y compris les risques psychosociaux (Oui/Non) | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                       | S6      | GRI 103   |
| <b>Politique Générale SST</b>                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |         |           |
| L'existence d'une politique destinée à l'élimination (abolition) de toute forme de travail forcé et/ou des enfants (Oui/Non)                                                 | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Intégrée dans le code d'éthique et au niveau de la charte achat responsable           | S7.1    | GRI 409   |
| Si oui, est-ce que cette politique est communiquée aux fournisseurs et aux clients (Oui/Non)?                                                                                | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Oui, pour les fournisseurs de consommables                                            | S7.2    |           |
| <b>Droits de l'Homme</b>                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |         |           |
| L'existence d'une politique aux sein de l'entreprise relative au droits de l'Homme (Oui/ Non)                                                                                | Intégrée dans le code d'éthique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Intégrée dans le code d'éthique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                       | S8.1    | GRI-412   |
| Si Oui, est-ce que cette politique couvre les clients et les fournisseurs (Oui/ non)?                                                                                        | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                       | S8.2    |           |
| <b>Formation</b>                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |         |           |
| Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle                                                                                      | Cadre: 31<br>Maîtrise: 23<br>Agent d'exécution: 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cadre: 23<br>Maîtrise: 8<br>Agent d'exécution: 40                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                       | S9.1    | GRI 404-2 |
| Nombre moyen d'heures de formation dédiées aux thèmes environnementaux et sociétaux.                                                                                         | 55,5 heures/an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 15,7 heures/an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | En 2022, plusieurs workshops ont eu lieu dans le cadre du programme d'accompagnement. | S9.2    | GRI 404-2 |
| <b>Communautés locales</b>                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |         |           |
| Liste des programmes de développement des communautés locales fondés sur leurs besoins                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Aménagement d'établissements scolaires</li> <li>* Soutien de femmes artisanes de Sejnen en collaboration avec la fondation FACE</li> <li>* Soutien de 40 enfants en situation de handicap avec l'Association AAHHM</li> <li>* Projet Arije El Médina</li> <li>* Aménagement des espaces verts dans le cadre du programme PPP</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Participation au projet de construction et aménagement des clôtures des écoles primaires</li> <li>* Soutien de l'association d'assistance et d'habilitation des handicapés moteurs</li> <li>* Programme de Reboisement (5000 arbres)</li> <li>* Sponsoring Association INSAT Junior (association à but pédagogique dans le domaine de l'IT)</li> <li>* Participation dans les emprunts obligataires émis par les institutions de microfinance</li> <li>* Participation au projet Tunistoric de réhabilitation et de revalorisation du patrimoine immobilier de la Médina de Tunis et de ses faubourgs</li> </ul> | S10.1                                                                                 | GRI 413 |           |

|                                                                                                                                                                                     | 2022                                                            | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Commentaires                                              | Mesure | GRI                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Gouvernance</b>                                                                                                                                                                  |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |        |                                                                   |
| <b>Diversité des organes de direction</b>                                                                                                                                           |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |        |                                                                   |
| Le pourcentage de femmes au sein des instances de gouvernance et de direction de l'organisation.                                                                                    | 43,47%                                                          | 35,0%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                           | G1.1   | GRI 405                                                           |
| Le pourcentage des femmes au sein des comités du Conseil d'Administration.                                                                                                          | 44,44%                                                          | 44,44%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Données relatives à la société mère Assurances Maghrebria | G1.2   |                                                                   |
| <b>L'indépendance du Conseil d'Administration</b>                                                                                                                                   |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |        |                                                                   |
| La séparation entre les fonctions de Directeur Général et celle du président du Conseil d'Administration (oui/non)                                                                  | Oui                                                             | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                           | G2.1   | GRI 102                                                           |
| Le pourcentage des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration                                                                                                 | 22%                                                             | 22%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                           | G2.2   |                                                                   |
| <b>Rémunération et Incitations – Organes de Direction</b>                                                                                                                           |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |        |                                                                   |
| La publication d'informations concernant les politiques de rémunération en vigueur de l'organe de direction (Oui/Non)                                                               | Oui                                                             | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                           | G3.1   | GRI 102-35<br>GRI 102-36                                          |
| <b>Accords et Négociations Collectives</b>                                                                                                                                          |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |        |                                                                   |
| Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective                                                                                        | 100%                                                            | 100%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                           | G4     | GRI 102-41                                                        |
| <b>Evaluation Sociale et Environnementale des Fournisseurs</b>                                                                                                                      |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |        |                                                                   |
| Les systèmes utilisés pour analyser les fournisseurs à l'aide de critères sociaux et environnementaux et une liste des critères sociaux et environnementaux utilisés.               | -                                                               | Mise en place d'une grille d'évaluation des fournisseurs incluant les critères sociaux et environnementaux. Exemple : le Respect des normes environnementales / Respect des normes de travail / Engagement communautaire / Transparence dans la chaîne d'approvisionnement. Mise en place d'un engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs |                                                           | G5.2   | GRI 414-1<br>GRI 308<br>GRI 102-9<br>(Chaîne d'approvisionnement) |
| Pourcentage des fournisseurs et des partenaires de la chaîne d'approvisionnement analysés respectivement à l'aide de critères sociaux environnementaux et la liste de ces critères. | -                                                               | Intégralité des fournisseurs de consommables                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                           | G5.3   |                                                                   |
| <b>Ethique et intégrité et Lutte contre la corruption</b>                                                                                                                           |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           |        |                                                                   |
| L'existence dans l'entreprise d'un code de bonne conduite et/ou de déontologie et/ou d'éthique (Oui/Non)                                                                            | Oui<br>Intégré dans le code d'éthique et le Règlement Intérieur | Oui<br>Intégré dans le Code d'Éthique et le Règlement Intérieur                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                           | G6.1   |                                                                   |
| L'existence dans l'entreprise d'une politique de lutte contre la corruption (Oui/Non)                                                                                               | Oui<br>Intégré dans le code d'éthique                           | Oui<br>Intégrée dans le Code d'Éthique et dans l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs                                                                                                                                                                                                                                               |                                                           | G6.3   |                                                                   |

|                                                                                                                                             | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Mesure | GRI                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------|
| <b>Confidentialité des données</b>                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |                                               |
| L'existence dans l'entreprise d'une politique de confidentialité des données (oui/non)                                                      | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Oui<br>Politique de Confidentialité et de Sécurité des Données à Caractère Personnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | G7     | GRI 103<br>GRI 418                            |
| <b>Implication des parties prenantes</b>                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |        |                                               |
| Une liste des groupes de parties prenantes avec lesquelles l'entreprise a noué un dialogue                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Collaborateurs</li> <li>* Syndicat, instances représentatives du personnel</li> <li>* Groupement de Santé et de Sécurité au Travail (SST)</li> <li>* Réseau</li> <li>* Clients</li> <li>* Actionnaires</li> <li>* Administrateurs</li> <li>* Autres parties prenantes</li> </ul>                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Collaborateurs</li> <li>* Syndicat, instances représentatives du personnel</li> <li>* Groupement de Santé et de Sécurité au Travail (SST)</li> <li>* Réseau</li> <li>* Clients</li> <li>* Actionnaires</li> <li>* Administrateurs</li> <li>* Autres parties prenantes</li> </ul>                                                                                                                                      | G9.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |        |                                               |
| Modalités et fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Collaborateurs : Réunion bi-annuelle du CCE</li> <li>* Groupement SST : réunions trimestrielles</li> <li>* Réseau : Rencontre annuelle et ateliers de travail</li> <li>* Clients : visites de risques, enquête de satisfaction, centre de relation client (CRC)</li> <li>* Actionnaires: annuelle lors des assemblées générales</li> <li>* Administrateurs: réunions trimestrielles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Collaborateurs : Réunion bi-annuelle du CCE</li> <li>* Groupement SST : Réunions trimestrielles</li> <li>* Réseau : Rencontre annuelle et ateliers de travail</li> <li>* Clients : Visites de risques, enquête de satisfaction, centre de relation client (CRC)</li> <li>* Actionnaires: Réunions annuelles lors des assemblées générales</li> <li>* Administrateurs: Réunions du conseil d'administration</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | G9.2   | GRI 101<br>102-42<br>GRI 102-43<br>GRI 102-44 |
| Questions et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation a répondu |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Syndicat: 3 accords sur la rémunération et la qualité de vie au travail</li> <li>* Comité SST: Plan d'action élaboré et mis en œuvre.</li> <li>* Des mesures ont été prises visant l'amélioration des processus de travail et de la situation des agents.</li> <li>* Clients: Rapports de visites de risques / Mise en place d'un CRC pour la centralisation des réclamations Client.</li> </ul>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Syndicat: 2 accords sur l'octroi des indemnités, Promotions professionnelles, Avantages Sociaux, Primes par objectifs.</li> <li>* Comité CSST: tenue de 6 comités sur les avancements liés à la SST, au planning des visites médicales, au programme de sensibilisation et aux travaux d'entretien.</li> <li>* Clients: Rapports de visites de risques.</li> </ul> | G9.3   |                                               |

|                                                                                                                                              | 2022                                  | 2023                                                                                                                                   | Commentaires | Mesure | GRI |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------|-----|
| <b>Achats Responsables</b>                                                                                                                   |                                       |                                                                                                                                        |              |        |     |
| Part des achats auprès des startups ou initiatives en faveur des startups                                                                    |                                       | Nous sommes en partenariat direct avec 3 Startups et nous en finançons d'autres par le biais des FCPs dans lesquels nous investissons. |              | G10.1  | -   |
| Part des achats auprès de TPE avec indication du pourcentage de coopérative et de toute entreprise de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire). | Nombre de fournisseurs locaux : 99,6% | Nombre de fournisseurs locaux : 99,5%                                                                                                  |              | G10.2  |     |
| Délai contractuel de paiement des fournisseurs TPE/PME                                                                                       | <30 j                                 | <30 j                                                                                                                                  |              |        |     |
| <b>Reporting ESG</b>                                                                                                                         |                                       |                                                                                                                                        |              |        |     |
| Publication d'un rapport RSE-DD (Oui/Non)                                                                                                    | Oui                                   | Oui                                                                                                                                    |              | G11    |     |

## Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant sur le rapport extra financier du Groupe Assurances Maghrebria pour l'année 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par la société Assurances Maghrebria SA et en notre qualité d'auditeur indépendant, nous vous présentons notre rapport d'audit sur les informations sociales, environnementales et de gouvernance, contenues dans le rapport extra financier de l'année 2023.

### Conclusion

A notre avis, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport extra financier du Groupe Assurances Maghrebria de l'année 2023 n'avait pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au guide ESG de la BVMT, basé sur le standard Global Reporting Initiative (GRI).

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

### Responsabilité de la société

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient à la société Assurances Maghrebria SA d'établir les Informations, conformément au Référentiel utilisé.

### Responsabilité de l'auditeur indépendant

Il nous appartient, en réponse à la demande de votre société, d'exprimer une conclusion d'assurance limitée sur le fait que, sur la base des procédures effectuées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas identifié un ou plusieurs points nous portant à croire que l'information au sein du rapport extra financier comporte des anomalies significatives par rapport au guide ESG de la BVMT.

### Normes professionnelles appliquées

Nos travaux ont été effectués conformément à la norme ISAE 3000 (révisée) « Missions d'assurance autre que les audits ou examens limités d'informations financières historiques » publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standard Board).

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés en avril et mai 2024.

### Nature et étendue des travaux

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments concernant les Informations. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous avons pris en considération le contrôle interne pertinent pour la préparation par la société des Informations. Nous avons également :

- Apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, son exhaustivité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Mis en œuvre sur les informations quantitatives :
  - Des procédures analytiques destinées à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - Des tests de détail sur la base de sondages, destinées à vérifier la correcte application des définitions et des méthodes du référentiel.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance limitée sur le fait que rien ne porte à croire que les informations du rapport extra financier comportent une ou plusieurs anomalies significatives, conformément au guide ESG de la BVMT.

Tunis, le 09 mai 2024

**HLB GSAudit & Advisory**

**Mourad BEN MAHMOUD**

**Associé Développement Durable**



